



Nathalie Huc **IMMOBILIER**

Les Honoraires d'Agence sont à la charge du vendeur

Jusqu' à 100 000 €	⇒	10 %
De 101 000 € à 200 000 €	⇒	8 %
De 201 000 € à 500 000 €	⇒	7 %
De 500 000 € à 799 000 €	⇒	6 %
Au-delà de 800 000 €	⇒	5 %

Les honoraires représentent les pourcentages maximum applicables à nos prestations.

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution et suivi du dossier jusqu'à l'acte notarié.

Mis à jour le 18 Janvier 2023

Carte Professionnelle : CPI 6601 2015 000 000 539

Responsabilité Civile Professionnelle : AXA France IARD

